

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

CNG  
Centre national de gestion

**Arrêté du 19 février 2013 établissant la liste des élèves directeurs et élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à l'école des hautes études en santé publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

NOR : AFSN1330137A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;  
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2007-1937 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs organisé par l'École des hautes études en santé publique pour l'accès aux emplois de personnel de direction des établissements mentionnés aux 2<sup>o</sup> à 6<sup>o</sup> de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée dans les établissements mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article 2 de la même loi et figurant sur une liste, et aux emplois, en qualité de directeur adjoint, dans les établissements mentionnés aux 1<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup> de l'article 2 de la même loi,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés élèves directeurs et élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à l'École des hautes études en santé publique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et rémunérés à compter de cette date sur la base de l'indice brut 419 sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices, les personnels ci-après désignés :

M. ANTOINE (Mickaël).  
Mme AUDUBERT (Nadine).  
M. AYINA AKILOTAN (Raphaël).  
M. BALAJAS (Corinne).  
M. BANCE (Amandine).  
Mme BEAUVAIS (Marion).

Mme BEDOLIS (Karine).  
Mme BESSON (Audrey).  
Mme BLEUNVEN (Léna).  
Mme BOIS (Juliette).  
Mme BOIZARD (Florence).  
Mme BOSC (Charlotte).  
Mme BOUCHILLOUX (Hélène).  
M. BOUGEARD (Xavier).  
M. BOURDON (Édouard).  
M. BROSSAT (Jean-Michel).  
Mme CARDOEN (Constance).  
Mme CHANTEUR (Elen).  
Mme CHARTIER-BRASSET (Ninon).  
Mme CLARY (Camille).  
Mme CLÉMENT (Cyrielle).  
Mme COME (Anne-Lise).  
Mme CORNU (Sophie).  
Mme DARREYE (Apolline).  
M. DAVID (Arnaud).  
M. DÉGOT (Thomas).  
M. DESFONDS (Damien).  
M. DHAINE (François).  
Mme DIVOL (Olivia).  
M. EL DJERBI (Ahmed).  
Mme EYSSAUTIER (Alexia).  
Mme FABRE (Chloé).  
Mme FAYOLLE (Sara).  
M. GAGNIER (Julien).  
M. GASPARINI (Bruno).  
M. GOMAND (Olivier).  
Mme GOMES BARRADAS (Jacqueline).  
Mme HANN (Christiane).  
Mme HUGENSCHMITT (Claire).  
M. JEAN (Damien).  
Mme JORLAND (Céline).  
Mme KLAPOUSZCZAK (Manuela).  
M. LABRIÈRE Benoît).  
Mme LABRUNIE (Hélène).  
Mme LACOUT (Camille).  
M. LAKHAL (Fouad).  
Mme LAMARQUE (Maria).  
Mme LARIFLA (Marlène).  
Mme LEBRETON (Ségolène).  
Mme LE BRIS (Charlotte).  
Mme LE FEUVRE (Hélène).  
M. LEJEUNE (François-Xavier).  
Mme LOUIS DIT GUÉRIN (Christine).  
Mme MARTIN (Carole).  
Mme MASSOT (Marie).  
Mme MIGNEREY (Andréa).  
M. MORANDI (Stéphane).  
M. NAZE (Jean-Marie).  
M. PARAIRE (Henri).  
Mme PARIS (Anne).  
M. PIEDFERT (Sébastien).  
M. PORTIER (Élie).  
Mme POURNOT (Marine).  
Mme PRÉJEAN (Christine).  
Mme RIBOUCHON (Anne-Sophie).  
Mme ROMBALDI (Marie).  
M. ROSSANO (Stéphane).  
Mme ROUZIES (Élisa).  
Mme SALAUN (Christel).

M. SIMON (Olivier).  
Mme SLIMI (Faouzia).  
M. SOTO (Julien).  
Mme TRAMONI (Éliabel).  
Mme URING (Delphine).  
Mme VAIRET (Claire).  
M. WENDLING (Marc).

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 février 2013.

Pour la directrice générale et par délégation :  
*La directrice générale adjointe,*  
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL